

**Assemblée communale ordinaire du 05.12.2025 à 20h15**  
**Salle de classe 1<sup>er</sup> étage, Les Chancelles 40B**

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le Journal officiel N°40 du jeudi 13.11.2025 et à domicile par tout-ménage.

Le Président salue les personnes présentes, il ouvre cette dernière à 20h15 et lit la convocation sous-mentionnée qui est acceptée sans changement.

**Ordre du Jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.\*
2. Prendre connaissance et approuver le budget 2026 et les taxes y relatives.\*
3. Approbation du Plan d'aménagement local (PAL) et des documents s'y rapportant.\*
4. Accueil des nouveaux habitants.
5. Divers et imprévus.

\* Les documents mentionnés aux points 1,2 et 3 seront à disposition sur le site Internet de la commune et au bureau communal une semaine avant l'Assemblée communale.

29 ayants-droits sont présents, avec en plus trois nouveaux citoyens arrivés aux 1<sup>er</sup> décembre et deux accompagnants qui n'ont pas le droit de vote.  
 Sont nommés scrutateurs : Henry Benoît et Bernard Choffat

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : Le procès-verbal de la dernière assemblée était à disposition sur le site Internet de la commune et au secrétariat communal, il ne soulève pas de modifications et est approuvé à l'unanimité.

2. Prendre connaissance et approuver le budget 2026 et les taxes y relatives : M. le Président donne la parole à Romain Jemmely, caissier qui nous présente le budget qui a été préparé avec le Conseil communal, selon la norme MCH2. Les tableaux et explications dans le fascicule contiennent beaucoup d'informations, ils sont disponibles au bureau communal et sur notre site Internet. R. Jemmely informe qu'il ira dorénavant moins dans les détails qu'à l'habitude.

Le caissier informe qu'au niveau des taxes, le Conseil communal n'a décidé aucun changement. Il informe en revanche avoir, dans un premier temps, oublié d'intégrer les nouvelles taxes de redevance pour l'utilisation du domaine public et la redevance à vocation énergétique sur la consommation d'électricité. Ce règlement entrera en vigueur au 01.01.2026 et le budget a été corrigé dans ce sens par rapport à sa version qui était publiée sur le site Internet de la commune.

La quotité d'impôts reste inchangée à 2.25.

**Budget 2026**

Résultat du compte global	<b>CHF -36'060.00 (charge)</b>	CHF -30'930.00 (2025)
Résultat du compte général :	<b>CHF -45'545.00 (charge)</b>	CHF -55'730.00 (2025)
Clôture financements spéciaux :	<b>CHF 9'485.00 (produit)</b>	CHF 24'800.00 (2025)

M. le Président ouvre les questions :

- XXXXXXXXXX remarque que notre contribution au chauffage de l'église ne soit que de CHF 500.00, cela est modeste et n'a pas changé depuis des décennies. Le caissier remarque que ces conventions sont effectivement vieilles, mais elles ne seront pas changées.

- ██████████ pense avoir vu deux chiffres différents pour le Plan d'aménagement local, il aimerait savoir à quoi elles correspondent. En effet, il s'agit de crédit qui avait été voté (dépenses consenties) et le solde de l'investissement qui est de CHF 7'200.00.

Le Conseil communal conseille d'approuver ce budget tel que présenté par le caissier.

Il n'y a plus de questions, M. le Président passe au vote, le budget 2026 et les taxes y relatives sont acceptés à la majorité.

3. Approbation du Plan d'aménagement local (PAL) et des documents s'y rapportant. M. le Président donne la parole au Conseiller communal Sylvain Choffat qui nous fait un petit historique du PAL. Tout a commencé il y a trois ans, et le Conseil communal devait finalement se référer aux demandes de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, dictée par le canton du Jura. En effet, 24'000m<sup>2</sup> de terrain à bâtir devaient être restitués en zone verte. Cela a été un grand défi. Le règlement communal des constructions a également été refait, il faut mentionner que celui qui existait était très maigre et largement obsolète. Le plan des dangers naturels fait également partie de ce dossier. S. Choffat mentionne qu'il y a aussi le Plan directeur communal (un état des lieux de la commune et un guide pour l'avenir) qui ne faisait pas partie des documents déposés publiquement. S. Choffat souhaite transmettre ses remerciements à Jean-Bernard Collaud qui avait fait partie de la commission et au bureau d'ingénieurs Buchs et Plumey, sans eux, rien n'aurait été possible. Actuellement il y a encore 4 oppositions, le canton nous a demandé de l'accepter, en sachant que les dossiers d'oppositions pourraient encore mener à des changements, mais cela est très peu probable. Nous demandons ce soir à la population d'accepter le PAL, en premier lieu, le nouveau règlement communal sur les constructions.

- ██████████ souhaite qu'on lui explique le sens de l'article 18. Cela veut dire que si un projet d'industrie voudrait arriver au village, la commune serait obligée de créer un plan spécial, qui serait soumis à l'Assemblée communale. Et ensuite la décision finale serait au canton.

- ██████████ aimerait voir les plans, le Président lui dit qu'ils ont été déposés publiquement et que l'on peut les consulter après l'assemblée.

- ██████████ souhaite savoir s'il y a encore du terrain à bâtir dans la commune, oui, deux parcelles, mais c'est du terrain privé.

Il n'y a plus de questions, M. le Président passe au vote, il y a 17 pour et 9 personnes contre, le PAL est approuvé.

4. Accueil des nouveaux habitants. M. le Président donne la parole à la Secrétaire communale qui informe que la commune a eu la joie en 2025 d'accueillir 11 nouveaux habitants (dont une naissance, Nolan Bouchat qui est présent ce soir). La Conseillère communale S. Babey site leurs noms et les informe qu'un cadeau les attend en bas dans la salle de l'apéro. Nous avons également la joie de fêter trois jubilaires ; soit Mme Choffat Rachel qui a fêté ses 90 ans, Mme Dubail Jeannine et Oliboni Mariette qui ont eu 75 ans dans le courant de l'année 2025.

5. Divers et imprévus : M. le Président donne la parole à Jacques Tosoni, Maire qui cède la parole aux Conseillers communaux :

- N. Oberli informe que nous avons quelques soucis avec les déchets verts. En bord du Doubs, l'OENV n'accepte plus que les déchets verts soient posés à même le sol. C'est pourquoi nous sommes dans l'obligation de poser cette benne. Certains citoyens ne sont pas très contents avec le système. Le Conseil communal réfléchit encore à des améliorations.

- S. Choffat rappelle que le projet d'interconnexion avec le Clos du Doubs de l'eau potable a été repris, une convention a été signée. Les normes incendie pourront être respecté si nous réalisons ce projet.
- J. Tosoni informe que l'éclairage a été remis en ordre, l'éclairage de l'église baisse de 50% durant la nuit.
- Remaniement parcellaire ; Courtemelon n'entrent pas en matière.
- Tournus Vice-Maire ; J. Tosoni informe que l'année prochaine ce sera Rémy Thiévent.
- [REDACTED] ne comprend pas pour quelle raison nous ne faisons plus les assemblées communales à la maison des œuvres. M. le Maire explique que la maison des œuvres n'est pas chauffée et que le confort actuellement est plus grand ici à l'école.
- [REDACTED] souhaite savoir si la ferme de Chercenay est propriétaire privée du chemin ? En effet, non, il n'est pas privé, mais le panneau d'interdiction de circuler a été avancé, afin d'éviter à des gens ne connaissant pas le terrain, de devoir faire demi-tour plus loin. Il est toujours possible aux bordiers d'emprunter ce chemin.

M. le Président clôt l'Assemblée communale à 21h20 et informe que l'apéritif sera offert aux personnes présentes.

Le Président :

La Secrétaire :

Christophe Ioset

Samira Frésard

